



Délibération affichée, rendue exécutoire,
après transmission au Contrôle de Légalité le : 19 décembre
2023
AR n° 078-200062248-20231213-lmc1147158-DE-1-1

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Décision Modificative n° 2 2023 Budget SYN

Le 13 décembre 2023, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni par voie dématérialisée sur convocation de la Présidente du Comité syndical adressée le jeudi 7 décembre 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique,

Vu la délibération 2023-CSYN-001 relative aux orientations budgétaires 2023 ;

Vu la délibération 2023-CSYN-007 relative aux budgets primitifs 2023 ;

Vu la délibération relative aux budgets supplémentaires 2023 ;

Vu la délibération relative aux décisions modificatives n° 1 2023 ;

Vu les délibérations au budget primitif 2023, au budget supplémentaire 2023 et à la décision modificative n° 1 2023, relative à la refacturation des budgets annexe vers le budget principal

Vu le rapport de M. le Président du Comité syndical ;

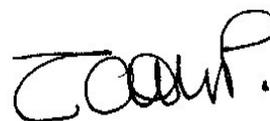
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE la décision modificative n° 2 pour l'exercice 2023 du syndicat mixte ouvert Seine-et-Yvelines Numérique (DM 2 SYN) voté par nature et au niveau du chapitre, arrêté en dépenses et en recettes aux chiffres ci-après :

	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total général
Fonctionnement			
Dépenses	-1 917 899,51	0,00	-1 917 899,51
Recettes	-1 917 899,51	0,00	-1 917 899,51
Investissement			
Dépenses	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00
Total général			
Dépenses	-1 917 899,51	0,00	-1 917 899,51
Recettes	-1 917 899,51	0,00	-1 917 899,51

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Présidente du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique



Anne HERY LE PALLEC

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Décision Modificative n° 2 2023 Budget SYN

Présidente de séance : Madame Anne Hery Le Pallec

Présents : 14

Mme Jessica BULLIER, M. Bertrand COQUARD, M. Daniel COURTES, M. Michel DELAMAIRE, Mme Cécile DUMOULIN, M. Jean-Michel FOURGOUS, Mme Ghislaine HAUETER, Mme Anne HERY LE PALLEC, M. Thomas LAM, M. Denis LARGHERO, Mme Nathalie LEANDRI, Mme Djamel NEDJAR, M. Serge QUÉRARD, M. Dominique TURPIN.

Pouvoir : 1

M. Yves Coscas à M. Daniel Courtes.

Absents excusés : 5

Mme Sonia Brau, M. Bruno Coradetti, M. Nicolas Dainville, M. François Garay, M. Benoit Pouyet.

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétence	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	25	14	15

Adopté à l'unanimité